

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU**  
**13 MARS 2025 A 18H00**

Présents :

Jean-Marie ALLAIN (Président), Philippe ARCICASA, Mélanie BERTINCHAMPS, Ludovic DAMIENS, Alda DELPLANCHE, Pascal DELPLANCHE, Yvette FEVRIER, Bernard HUTIN, Christian LAVIELLE, Bruno LEGROS, Frédéric MARECHAL, Stéphanie MOUCHART, Hervé NICOL, Monique NICOL.

Excusés ayant donné procuration :

Vincent BLOMME a donné procuration à Frédéric MARECHAL  
Ludovic CESSELLI a donné procuration à Stéphanie MOUCHART  
Jacqueline LOIRE a donné procuration à Alda DELPLANCHE  
Nacera TAOURIRT a donné procuration à Bruno LEGROS

Absents excusés :

Laure DESPRIET, Patricia VERPLAETSE, Thierry WILLIEZ

Absents :

Geoffrey CORDELIER, Clémence PRIN.

Secrétaire de séance :

Madame Monique NICOL est désignée secrétaire de séance.

Approbation PV de séance du 21 Janvier 2025

Aucune remarque à formuler

Décisions dans le cadre du L2122-22 du CGCT

<b>DEVIS - toutes Taxes Comprises</b>			
<b>Date</b>	<b>Société</b>	<b>Objet</b>	<b>Montant</b>
14 janvier 2025	Groupe LELEU	Passage valise camion IVECO	825,60 €
23 janvier 2025	ID VERDE	Entretien terrain synthétique	4 720,68 €
29 janvier 2025	Henri JULIEN	Nappe papier	68,40 €
1 février 2025	Fabrice LEROY	Radiateur logement Stade des Cheminots	1 495,92 €
11 février 2025	GO PROD'EVENTS	Fête des Lampions 2025	7 316,43 €
12 février 2025	Ateliers Danses Folkloriques	FESTI-KIOSQUE 2025	300,00 €
15 février 2025	I FIX MY PC	Mise à jour PC Médiathèque	840,00 €
25 février 2025	TRANSDEV	Trajets piscine	149,92 €uros par Aller/Retour
6 mars 2025	TRANSDEV	Voyage maternelle jour 1	250,00 €
6 mars 2025	TRANSDEV	Voyage maternelle jour 2	250,00 €
6 mars 2025	CARS DU HAINAUT	Voyage CP	1 070,00 €
6 mars 2025	TRANSDEV	Voyage CE 1	290,00 €
6 mars 2025	CARS DU HAINAUT	Voyage CE 2 / CM 1	310,00 €
6 mars 2025	CARS DU HAINAUT	Voyage CM 1 / CM 2	400,00 €

<b>FACTURES - Toutes Taxes Comprises</b>			
<b>Date</b>	<b>Société</b>	<b>Objet</b>	<b>Montant</b>
Janvier 2025	Cinéma LE REGENT	Pass Loisirs	164,50 €
Janvier 2025	Cinéma LE REGENT	Cinéma des Ecoles	493,50 €
Janvier 2025	MANUTAN	Panneaux d'affichage	158,78 €
23 janvier 2025	Voisins Vigilants	Abonnement	1 380,00 €
23 janvier 2025	Office Notarial des Arts	Echange entre la commune et Madame BILOBRAN	628,88 €
31 janvier 2025	IPC	Produits d'entretien	672,18 €
31 janvier 2025	SOLUTIONS ELEC	Dépannage Ecole Primaire	97,74 €
31 janvier 2025	LA POSTE	Registre d'Etat Civil	15,88 €
31 janvier 2025	ROUE	Impression LE MARPINIOT - Janvier 2025	1 045,00 €
31 janvier 2025	STIBUS	Coupons "AVANTAGES"	1 860,00 €
3 février 2025	LEMOINE CHR	Produits d'entretien	2 714,56 €
10 février 2025	Protection Civile du Nord	Recyclage Secouriste - MAC SST	833,38 €
11 février 2025	Association des Maires du Nord	Cotisation 2025	547,29 €
18 février 2025	AUTO 2000	Dépannage camion IVECO	300,00 €
18 février 2025	AUTO 2000	Achat KANGOO	5 500,00 €
18 février 2025	AUTO 2000	Immatriculation KANGOO	266,95 €
18 février 2025	AUTO 2000	Crochet attelage KANGOO	919,82 €
18 février 2025	DIRECT COLLECTIVITES	Drapeaux et poubelles	332,64 €
18 février 2025	EDF	Journée Européenne du Patrimoine	167,54 €
18 février 2025	JY NET Services	Dépannage matériel restauration collective	993,19 €
20 février 2025	Avenant boulangerie	Mars à Août 2025	250,00 €
21 février 2025	DECATHLON PRO	Filets pour buts foot, sifflets, raquettes	371,00 €
25 février 2025	KILOUTOU	Location chauffage additionnel	452,62 €
25 février 2025	TROMONT	Dépose illuminations Noël	891,00 €

**Conventions :**

- Un contrat de maintenance du matériel de restauration collective a été signé avec la société JY Net Services

**Cimetière :**

- Concession d'un cavurne pour 50 ans : 100,00 €uros – Le 07 Février 2025

## Délibérations

### **COMMISSION DEVELOPPEMENT**

#### **1 – Demande d'un Fonds De Concours (FDC) auprès de la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre (CAMVS) pour extension du réseau de vidéo-protection**

Monsieur Bruno LEGROS, adjoint en charge du Développement, présente le projet d'extension du réseau de vidéo-protection selon les dispositions suivantes :

- Installation d'une caméra 4 objectifs au niveau du pont de Sambre pour visualiser la rue Faidherbe, la rue Henri Barbusse desservant de la Place Communale, l'avenue Léon Jouhaux et la rue Henri Barbusse desservant le Parc Victor Vannoppen et la Plage Verte.
- Remplacement de la caméra installée sur la façade des ateliers des Services Techniques visualisant le bloc sanitaire du Parc Victor Vannoppen – Installation d'une caméra plus performante.
- Installation d'une caméra 4 objectifs à l'angle de la Salle Hannecart pour visualiser un secteur de la rue de la mairie, le parvis de l'église, le passage près les latrines de l'église et une partie du parking arrière de la Maison des Associations.
- Installation d'une caméra 4 objectifs à l'arrière de l'église pour visualiser la porte de la sacristie, le portail et l'esplanade d'accès au Groupe Scolaire.
- Renforcement du poste central de visualisation installé en mairie.
- Mise en place d'une alimentation électrique pérenne sur le poteau du pont de Sambre pour s'affranchir des dysfonctionnements de l'éclairage public alimentant actuellement notre Pont Radio via un système de batterie

NOTA : La CAMVS sollicite les communes de ne plus avoir recours à l'éclairage public pour alimenter électriquement leurs équipements (Illuminations, panneaux indicateurs de vitesse, panneaux d'informations ...).

Nous avons accusé réception d'un devis de la société RESIPELEC, ayant installé la Pont Radio, le WIFI public et déployé la première phase de notre vidéo-protection, pour un montant de 18000 Euros HT dont une remise exceptionnelle de 4021,26 Euros.

La commission Développement demande l'accord du Conseil Municipal pour solliciter un Fonds De Concours de 50 % de ce devis (9000 Euros) auprès de la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre.

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

#### **2 – Mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde**

Monsieur Bruno LEGROS explique que notre Plan Communal de Sauvegarde devait faire l'objet d'une mise à jour pour le 08 Février 2025.

Cette mise à jour s'apparentant plus à une refonte le délai prescrit ne pourra pas être respecté.

Notre Plan Communal de Sauvegarde sera soumis au Conseil Municipal au cours d'une prochaine séance.

La délibération est donc reportée.

*Délibération reportée*

#### **3 – Signature d'une convention entre la commune et l'Office de Tourisme de l'Avesnois**

L'Office de Tourisme de l'Avesnois diffuse chaque année dans les salons touristiques et professionnels un catalogue des lieux pouvant accueillir une manifestation type séminaire ou congrès, combinée avec une offres de produits « détente ».

Notre commune disposant de l'un et de l'autre, il est proposé de la faire figurer dans ce catalogue (Papier et internet).

L'insertion de notre offre est gratuite pour les opérateurs de l'arrondissement, l'OTA se rémunérant avec une commission de 10% lors d'une location qui transite par leur plate- forme.

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

## **COMMISSION CADRE DE VIE**

### **4 – Demande de subvention Aide au Développement Villages et Bourgs (ADVB) Energie**

Monsieur Ludovic DAMIENS, adjoint en charge du Cadre de Vie, présente la demande de subvention ADVB Energie dédiée aux travaux liés aux économies d'énergie de l'école primaire.

Dans le cadre du plan communal de sobriété énergétique (PCSE), il est prévu de remplacer la chaudière actuelle de l'école primaire par deux chaudières à condensation d'une puissance unitaire de 200 kW, pour un montant de 66905,00 €uros HT et le remplacement de 18 fenêtres côté cour de l'école primaire pour un montant de 16848,87 €uros HT.

Soit un total de 83753,87 €uros HT

Lors du conseil municipal du 21 janvier 2025, nous avons pris une délibération pour solliciter auprès de la DETR une subvention de 37000,00 €uros.

Pour compléter ce financement, Ludovic DAMIENS, propose de déposer une demande de subvention au titre de l'ADVB Energie à hauteur de 25000,00 €uros qui correspond au plafond du volet énergie de l'ADVB. Le cas échéant, le plan de financement serait le suivant : DETR 44%, ADVB Energie 30%, Commune 26%.

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

### **5 - Aide communale au titre du Plan Façades - Rue de la République**

Une 2ème demande d'aide pour l'année 2025 a été déposée dans le cadre de la rénovation de la façade d'une habitation rue de la République.

L'intégralité de la façade concernée donne sur le domaine public, la surface concernée par les travaux est de 38,5 m<sup>2</sup>.

La délibération 2024 / 064 du 9 septembre 2024 précise que le Conseil Municipal a validé l'octroi d'une aide communale de 40,00 €uros par m<sup>2</sup> et plafonnée à 1500,00 €uros par projet, dans la limite de 10 projets par an pour les façades et pignons donnant sur le domaine public.

Le dossier du demande étant complet, Ludovic DAMIENS propose le versement d'une aide de 1500,00 €uros (38,5 m<sup>2</sup> x 40,00 €uros = 1540,00 €uros) aux propriétaires.

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

## **COMMISSION JEUNESSE**

### **6 - Pôle de Loisirs : Demande de subvention Aide au Développement Villages et Bourgs (ADVB) et Fonds De Concours (FDC) de la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre (CAMVS)**

Monique NICOL, adjointe en charge de la Jeunesse, rappelle que la commune dispose en bord de Sambre, de part et d'autre de la rue Henri Barbusse, de deux équipements de loisirs complémentaires : Le Parc public Victor Vannoppen et la Plage Verte.

La commission Jeunesse propose quelques jeux supplémentaires pour les enfants ainsi que la sécurisation du bloc sanitaire (2 portes intérieures et une porte d'accès sécurisée) dans le Parc Victor Vannoppen pour un montant global de 34460,42 €uros HT et la création d'un bloc sanitaire sur la Plage Verte en raison de l'affluence estivale (7000 personnes lors de l'été 2024) pour un montant de 22889,70 €uros HT.

Le montant total prévisionnel des travaux s'élève donc à 57350,12 €uros HT.

Monique NICOL sollicite l'accord du Conseil Municipal pour déposer les dossiers de subventions selon les prescriptions suivantes :

- Dispositif départemental Aide au Développement des Villages et Bourgs (ADVB) :
  - Pourcentage : 40 %
  - Montant : 22940,00 €uros
- Dispositif Fonds De Concours de la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre :
  - Pourcentage : 28 %
  - Montant : 16130,00 €uros
- Reste à charge pour la commune :
  - Pourcentage : 32 %
  - Montant : 18280,12 €uros

*Délibération adoptée à l'unanimité*

## **COMMISSION FINANCES**

### **7 – Révision de la demande d'un Fonds De Concours (FDC) auprès de la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre (CAMVS) pour l'acquisition du tracteur (Abrogation de la délibération initiale)**

Christian LAVIELLE, adjoint en charge des Finances, précise que le Fond De Concours sollicité auprès de la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre pour l'achat du tracteur doit être modifiée.

Initialement, l'achat devait être de 85000,00 €uros HT pour un tracteur neuf.

Nous avons donc fait une demande de Fonds De Concours de 42500,00 €uros.

La société qui vendait le tracteur neuf avait fait une offre de reprise de l'ancien tracteur de 15000,00 €uros.

Compte tenu de la reprise, le Fonds De Concours a été révisé comme suit :

- Montant du tracteur neuf : 85000,00 €uros
- Reprise de l'ancien tracteur : 15000,00 €uros
- Montant final : 70000,00 €uros
- Sollicitation d'un Fonds De Concours de 50% : 35000 €uros

Depuis, nous avons fait l'acquisition d'un tracteur d'occasion à 65500 €uros HT, avec une reprise de l'ancien tracteur à 12000,00 €uros HT - 14400,00 €uros TTC)

Compte tenu de ces nouveaux éléments, le Fonds De Concours est amendé comme suit :

- Montant du tracteur neuf : 65500,00 €uros
- Reprise de l'ancien tracteur : 12000,00 €uros
- Montant final : 53500,00 €uros
- Sollicitation d'un Fonds De Concours de 50% : 26750,00 €uros

La Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre demande une délibération concordante et un nouveau plan de financement

La différence 35000,00 €uros – 26750,00 €uros = 8250,00 €uros sera disponible pour un autre projet.

La commission propose d'abroger la délibération 2023/029 et de redélibérer en concordance avec l'achat et la reprise effectués en décembre 2024.

*Délibération adoptée à l'unanimité*

### **8 - Autorisation d'engagement des dépenses avant le vote du budget primitif 2025**

Christian LAVIELLE rappelle que le Conseil Municipal a voté le 21 janvier 2024 l'autorisation des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent selon l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, avant le vote du budget 2025.

Nous avons pris comme base le budget 2024 de 1246420,17 €uros soit une possibilité d'inscrire des dépenses à hauteur de 311607,00 €uros maximum.

Après explication des Services Préfectoraux, les crédits ouverts correspondent aux crédits votés en 2024 sans les Restes A Réaliser de l'année N-1.

Soit, les éléments suivants :

- Crédits votés en 2024 : 743917,17 €uros
- Restes A Réaliser de 2023 : 502511,00 €uros (Votés en 2023)
- Soit un total de : 1246420,17 €uros
- L'engagement des dépenses avant le vote du budget est de 25% des crédits votés en 2024 : 185979,29 €uros maxi.

Les Services Préfectoraux demandent donc d'abroger la délibération 2025 / 001 et d'en prendre une nouvelle respectant les dispositions de l'article L1612-1, transmission dans les 2 mois à compter du 03 Février 2025.

La commission propose de revoter ce dispositif en modifiant légèrement les chiffres, avec une proposition à 174000,00 €uros.

*Délibération adoptée à l'unanimité*

### **9 - Demande de subvention exceptionnelle de l'association LES COPAINS D'ANTAN**

L'association LES COPAINS D'ANTAN désire organiser un voyage avec repas-spectacle pour 45 personnes

Le prix global de l'évènement est de 4140,00 €uros (Voyage, repas et spectacle)

La situation financière de l'association est stable avec 1500,00 €uros en caisse

L'association sollicite une subvention exceptionnelle de 2000,00 €uros

Si l'association demande une participation de 50,00 €uros (sur un coût total par personne de 92,00 €uros), il reste 4140,00 €uros – 2250,00 €uros = 1890,00 €uros à financer.

La commune ne peut pas subventionner la totalité, ce qui correspondrait à faire un projet sans participation de l'association.

La commission Finances propose l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 1000,00 €uros à l'association Les Copains d'Antan pour financer partiellement cet évènement.

*Bernard HUTIN, membre de l'association, ne prend pas part au vote.*

*Délibération adoptée à l'unanimité*

### **QUESTION DIVERSE**

Aucune question diverse n'a été rajoutée à l'ordre du jour

### **QUESTION ORALE**

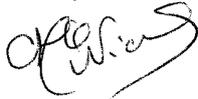
Aucune question orale

### **QUESTION ECRITE**

Aucune question écrite

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h45.**

La secrétaire de séance  
Monique NICOL



Le Maire  
Jean-Marie ALLAIN

